

3P F. 15 COROLLES

S.A.S.U. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 15 Place des Corolles

92400 COURBEVOIE

R.C.S : NANTERRE 828 385 633

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28/06/2024

Le 28/06/2024,
à 17h,

LEV & DES INVESTISSEMENTS, actionnaire unique de la société 3P F. 15 COROLLES, s'est présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'actionnaire unique présent.

SAS LEV & DES INVESTISSEMENTS représentée par Madame Pascale LE VAICHER, préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente constate que l'actionnaire présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'actionnaire unique ;
- la feuille de présence ;

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'actionnaire unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision relative au non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire arrivé à expiration
- Décision relative au non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant arrivé à expiration
- Questions diverses



Exposé

La Présidente rappelle à l'Assemblée que le mandat de Monsieur Benoît PROT, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La Présidente rappelle également que le mandat de Monsieur Olivier GUEGUEN, Commissaire aux Comptes suppléant, est arrivé à expiration à l'issue de la même Assemblée.

Il est précisé que, compte tenu de la situation de la société et des seuils légaux applicables, la société n'est plus tenue à l'obligation de désignation d'un Commissaire aux Comptes.

Résolutions n° 1

Non-renouvellement du Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Benoît PROT, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolutions n° 2

Non-renouvellement du Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Olivier GUEGUEN, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Clôture de la séance

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

SAS LEV & DES INVESTISSEMENTS

La Présidente

Madame Pascale LE VAICHER

